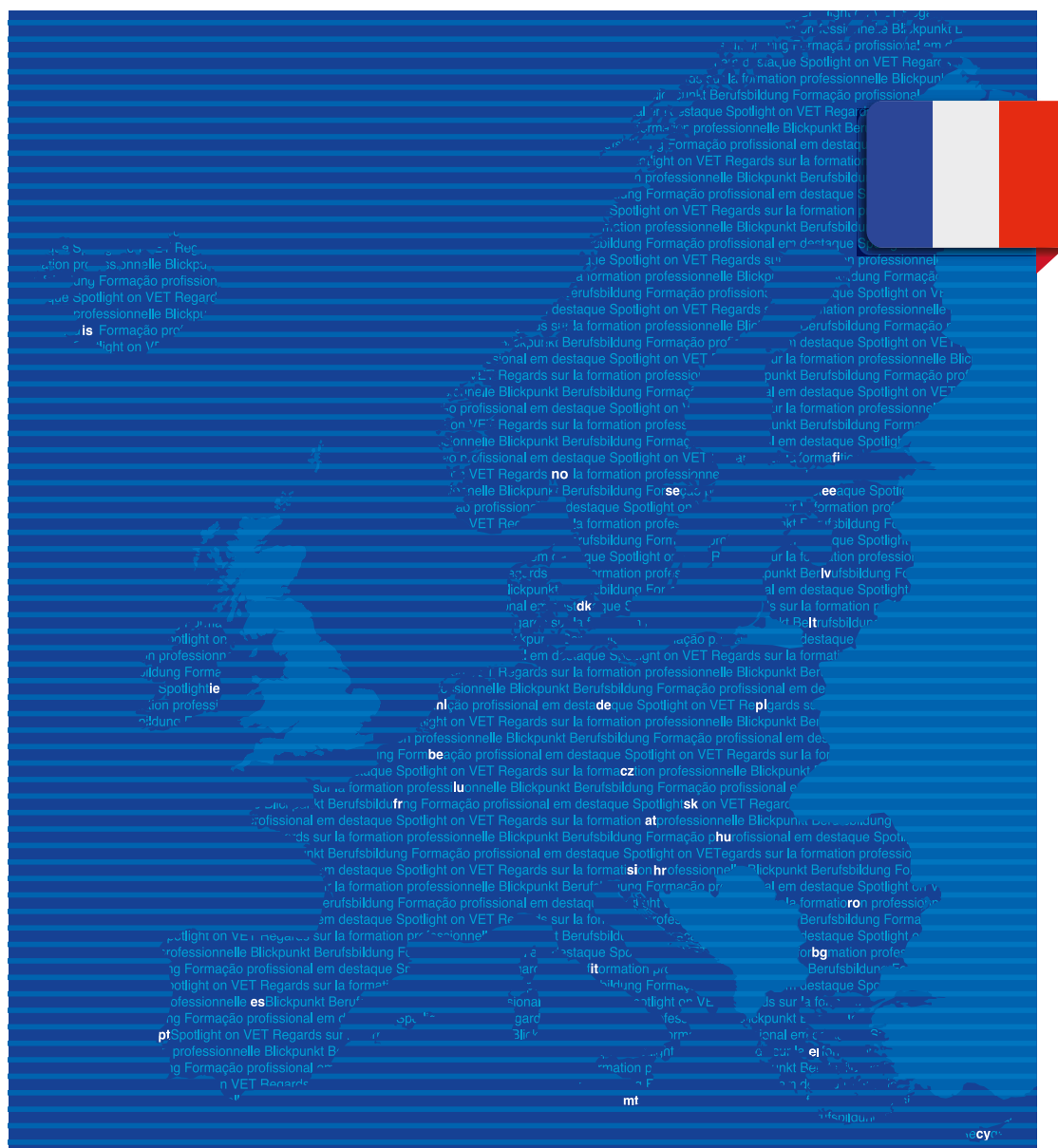




Regards sur... la formation professionnelle en FRANCE

Enseignement et formation professionnels en France

La France possède une longue tradition d'enseignement et de formation professionnels (EFP). L'enseignement et la formation professionnels initiaux sont régis par le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Différents ministères élaborent des certifications professionnelles valides dans tout le pays.

La formation professionnelle des adultes relève du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. La réforme du système de formation professionnelle et de l'apprentissage (2018) a réorganisé la gouvernance, les mécanismes de financement et l'offre d'apprentissage afin de rendre le système plus attrayant et mieux adapté au marché du travail.

France compétences, institution nationale publique quadripartite, soutient les politiques de formation professionnelle et d'apprentissage. Elle régule le financement du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage et assure les mécanismes d'assurance qualité ainsi que le fonctionnement du système national de certification.

Formation professionnelle initiale

A la sortie du collège, en général à l'âge de 15 ans, les élèves sont dirigés vers trois orientations principales pour le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (lycée).

Les programmes d'enseignement général ou technologique (CITE 344), d'une durée de trois ans, mènent au baccalauréat général ou technologique correspondant au niveau 4 du CEC, qui permet d'accéder à l'enseignement supérieur.

Les programmes professionnels (CITE 354, 353) mènent à l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP, niveau 3 du CEC) en deux ans ou à un baccalauréat professionnel (niveau 4 du CEC) en trois ans. Ces certifications professionnelles offrent un accès direct à l'emploi et comportent toujours un stage en entreprise. Il est aussi possible d'accéder aux programmes d'EFP supérieur dans les disciplines correspondantes.

Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est majoritairement régi et financé par le ministère de l'éducation, et en partie par d'autres ministères (dont ceux de l'agriculture et de l'industrie). Un tiers (845 300 en 2020) de tous les élèves du 2^e cycle de l'enseignement secondaire suivent un programme d'EFP.

Au niveau supérieur, le programme de technicien supérieur – dispensé en deux ans au lycée – débouche sur un brevet de technicien supérieur (BTS, niveau 5 du CEC), conçu pour l'entrée sur le marché du travail (267 400 élèves en 2020). Les titulaires du BTS peuvent aussi opter pour un programme de licence professionnelle et poursuivre par des études de maîtrise. Des études techniques et professionnelles sont proposées par les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT) et d'autres établissements d'excellence publics ou privés (grandes écoles) (1,74 million sur 2,78 millions d'étudiants en 2020).

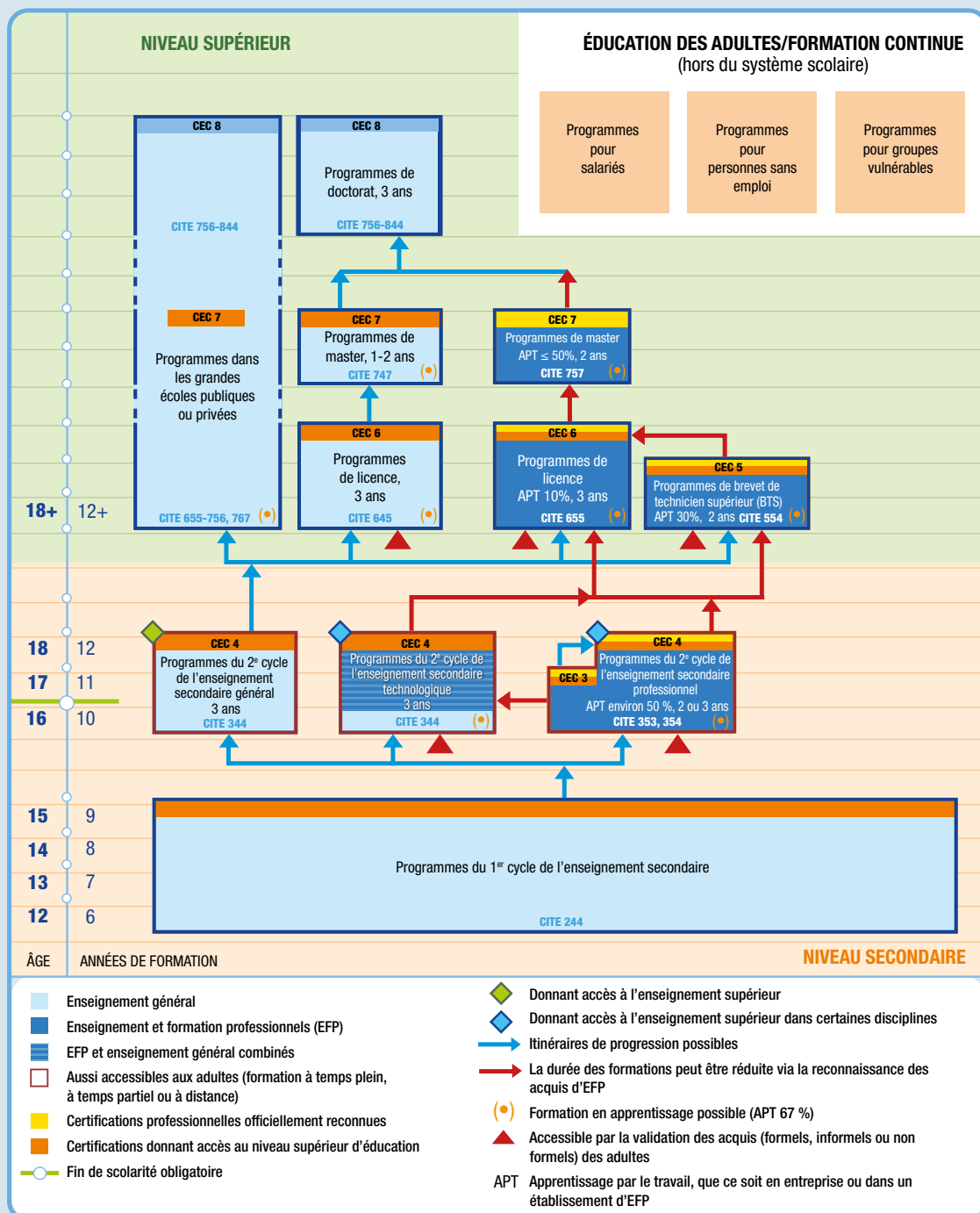
Les jeunes détenant un contrat d'apprentissage (de 6 mois à 3 ans) relèvent de la formation professionnelle initiale mais sont considérés comme des salariés et perçoivent une rémunération. L'apprentissage se fait à la fois en entreprise et dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Toutes les certifications délivrées par l'État et enregistrées dans le répertoire national des certifications professionnelles peuvent être acquises par voie d'apprentissage.

Le système d'apprentissage est principalement régi par l'État (législation) et les partenaires sociaux (gestion des CFA). Il est financé par l'État, qui exempt les entreprises de certaines cotisations prélevées sur le salaire de chaque apprenti, par les entreprises (taxe d'apprentissage) et parfois par les conseils régionaux (contribution au financement des CFA pour l'aménagement des territoires et l'expansion économique). Le chiffre record de 629 600 apprentis a été atteint en 2020.

Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue concerne tant les jeunes que les adultes qui font leur entrée dans le monde du travail ou qui travaillent déjà. Son objectif est de promouvoir l'insertion ou la réinsertion professionnelle, le maintien en emploi et le renforcement des compétences. Le marché de la formation est ouvert. Les conditions d'accès et de financement des cours dépendent du statut de la personne: demandeur d'emploi ou salarié (travailleurs du secteur privé, fonctionnaires, travailleurs indépendants). La formation des demandeurs d'emploi est gérée par les régions et, en partie, par le service public de l'emploi. Les employeurs (privés ou publics) et les partenaires sociaux sont chargés de la formation des salariés.

L'EFP dans le système d'éducation et de formation français



NB: CITE-P 2011. Le cadre des certifications françaises n'est pas lié au niveau 1 du cadre européen des certifications; aucune certification professionnelle n'est établie au niveau 2.

Source: Cedefop et ReferNet France, 2021.

Caractéristiques de l'EFP

L'État veille aux principes d'égalité des chances et de droit à l'éducation. L'enseignement public est gratuit et laïc. Les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel dans la réglementation, les politiques et le financement des programmes pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Ils gèrent les différents organismes qui subventionnent l'apprentissage et la formation professionnelle pour les petites entreprises, ainsi que le système d'assurance chômage pour les demandeurs d'emploi.

Les régions ont la pleine compétence, pour la formation professionnelle (à l'exception de l'apprentissage), de coordination des actions en orientation professionnelle et des politiques d'aide à l'emploi. Elles élaborent les politiques de formation professionnelle en fonction de leurs besoins et définissent et gèrent les politiques territoriales. Elles peuvent en outre définir leurs stratégies en matière d'EFP et de développement économique.

La formation tout au long de la vie a pour but d'aider les jeunes et les adultes à accéder à l'emploi de manière durable. Les entreprises sont dans l'obligation d'apporter une contribution financière à la formation continue. La part de participation financière obligatoire est définie par la loi; certaines branches professionnelles appliquent quant à elles un taux supérieur au minimum légal. Toute personne engagée dans la vie active bénéficie de droits individuels à la formation grâce au compte personnel de formation (CPF). Cette politique entend promouvoir la mobilité sociale et réduire les inégalités en matière d'accès à la formation. Ce système fonctionne sans intermédiaire: en activant leur compte en ligne, les citoyens peuvent utiliser leurs crédits pour acheter des sessions de formation.

Les certifications délivrées par l'État peuvent être obtenues au sein du système d'enseignement ou en apprentissage, grâce aux dispositifs de formation des adultes ou au moyen de processus de validation des acquis de l'expérience. Les prestataires publics et privés, dont les partenaires sociaux, peuvent élaborer et proposer leurs propres certifications. Toutefois, seuls les certifications et certificats professionnels enregistrés dans les répertoires nationaux (RNCP et RS) et répondant aux critères de qualité du système national de certification peuvent être éligibles au CPF ou aux formations financées par des fonds publics ou mutualisés.

Défis et réponses politiques

Renforcer la formation initiale des jeunes figure parmi les priorités du programme politique. En vue de soutenir les jeunes à risque, les autorités nationales et régionales ont l'obligation formelle d'assurer l'instruction de tous

les jeunes âgés de 16 à 18 ans, que ce soit à l'école ou via l'apprentissage, la formation continue et le service civique, ou de leur apporter une aide pour leur intégration sociale et professionnelle. Les politiques éducatives visent à développer les compétences socio-comportementales des élèves et la capacité d'apprendre à apprendre en vue de garantir la réussite scolaire et professionnelle, ainsi que l'évolution professionnelle des enseignants. Pour l'apprentissage, le nouveau cadre légal a levé les obstacles aux séjours plus longs à l'étranger, ce qui facilite la mobilité européenne et internationale grâce à Erasmus+. Les aides financières apportées aux entreprises et aux jeunes sous-qualifiés – déjà en vigueur avant la pandémie – ont été complétées par une aide ciblée du plan pour la jeunesse 2020. Une nette augmentation des contrats d'apprentissage a ainsi été enregistrée en 2020 (+ 31,5 % par rapport à 2019).

Pendant le confinement dû à la pandémie en 2020, la continuité pédagogique a été assurée pour la formation continue et initiale ainsi que pour les apprentissages grâce aux cours en ligne. Un plan national de transformation et de digitalisation de la formation est en cours.

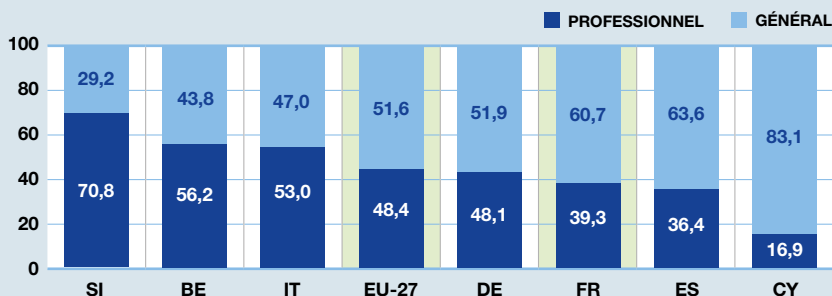
Le renforcement des compétences des travailleurs les moins qualifiés constitue une priorité nationale majeure. Le plan *d'investissement dans les compétences* (PIC) sur cinq ans dispose d'un budget de 15 millions d'euros pour former 1 million de jeunes sous-qualifiés et 1 million de demandeurs d'emploi d'ici 2022. Les solutions visant à réduire le grand nombre de personnes (1 sur 15) qui ne possèdent pas les compétences de base incluent une aide ciblée et une formation adaptée (financées par le FSE) coordonnées par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme ainsi qu'un outil de diagnostic numérique pour les entreprises. Dans le cadre du projet de transition professionnelle du ministère du travail, des centres de coordination locale sont en cours d'exécution afin de renforcer la capacité des entreprises à assurer la reconversion de leur personnel occupant actuellement un emploi précaire.

Des mesures dédiées du plan national pour la reprise et la résilience courent jusqu'en 2026 (15 millions d'euros pour l'aide à l'embauche, aide pour une insertion professionnelle durable, 200 000 places de formation supplémentaires pour les emplois des secteurs de l'écologie et de la transition numérique) en faveur des programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie destinés aux travailleurs et à l'accès à l'emploi des jeunes apprenants, y compris dans l'enseignement supérieur. Les consultations avec les partenaires sociaux sur l'avenir des aides financières apportées aux entreprises après la fin de la crise ont débuté.

L'éducation et la formation en chiffres

Élèves du 2^e cycle de l'ens. secondaire (CITE 2011, niveau 3) général et professionnel

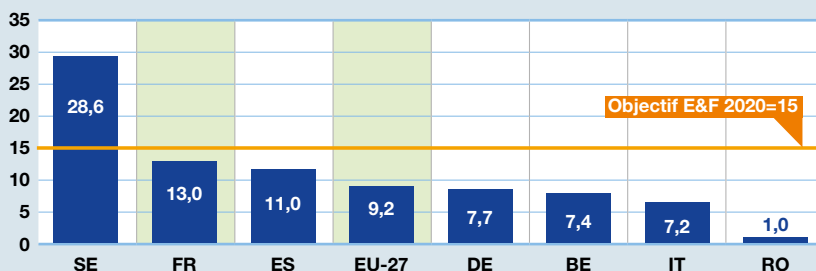
Proportion de l'ensemble des effectifs du 2^e cycle de l'enseignement secondaire (2019, %)



Source: Calculs du Cedefop, fondés sur Eurostat, collecte de données UOE sur les systèmes d'éducation, date de consultation: 19.10.2021.

Education et formation tout au long de la vie

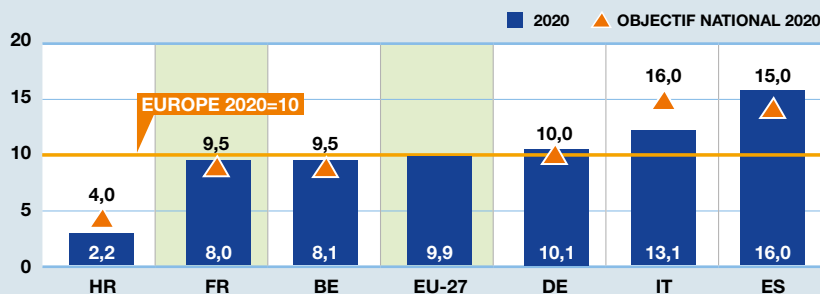
Participation à l'éducation et à la formation de la population âgée de 25-64 ans au cours des quatre semaines précédant l'enquête (2020, %)



Source: Eurostat, enquête sur les forces de travail, date de consultation: 19.10.2021.

«Décrocheurs» dans le système d'éducation et de formation

Proportion de la population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum achevé le 1^{er} cycle de l'ens. secondaire et n'ayant suivi aucun enseignement ni formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (2020, %).

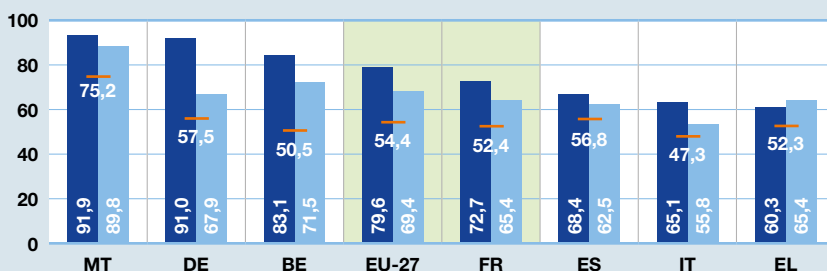


Remarque: Interruption des séries temporelles: DE.

Source: Eurostat, enquête sur les forces de travail, date de consultation: 19.10.2021.

Taux d'emploi des jeunes diplômés

Proportion de la population âgée de 20 à 34 ans sortie du système d'éducation et de formation (2020, %)



Source: Eurostat, enquête européenne sur les forces de travail, date de consultation: 19.10.2021.

Pour en savoir plus

- Cedefop (2022). *Vocational education and training in France: short description* [Enseignement et formation professionnels en France: une brève description]. <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications/4205>
- Cedefop et Centre Inffo (2019). *L'enseignement et la formation professionnels en Europe: France* [par Cedefop et ReferNet, Base de données de l'enseignement et la formation professionnels en Europe]. <https://www.cedefop.europa.eu/en/tools/vet-in-europe/systems/france>
- Eurydice (2021). *France: overview*. [France: vue d'ensemble]. https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/france_en
- Gouvernement français (2021). *Plan national pour la reprise et la résilience*. https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf
- DEPP (2021). *Repères et références statistiques*. <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2021-308228>
- Insee – Institut national de la statistique et des études économiques. <https://www.insee.fr/en/accueil>

www.education.gouv.fr	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
www.travail-emploi.gouv.fr	Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
www.agriculture.gouv.fr	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
www.diplomatie.gouv.fr/en	Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
www.cnefop.gouv.fr	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
www.centre-inffo.fr/refernet	ReferNet France
www.orientation-pour-tous.fr	Portail national sur la formation et l'orientation initiales et continues
www.francecompetences.fr	France compétences

Cette publication s'appuie sur les informations provenant de Centre Inffo (ReferNet France 2021).

**CEDEFOP**Centre européen pour le développement
de la formation professionnelle

Europe 123, 570 01 Thessaloniki (Pylea), GRÈCE
Adresse postale: Cedefop service post, 570 01 Thermi, GRÈCE
Tél. +30 2310490111, Fax +30 2310490020, Courriel: info@cedefop.europa.eu

Copyright © Centre européen pour le développement de la formation
professionnelle (Cedefop), 2022. Creative Commons Attribution 4.0 International

visit our portal www.cedefop.europa.eu

Office des publications
de l'Union européenne